

La Sainte Écriture du peuple juif, par le card. Kurt Koch (II)

« **Berrie Lecture** » à l'Angelicum, sur « **Nostra Aetate** »

ROME, mardi 22 mai 2012 ([ZENIT.org](http://www.zenit.org)) La Sainte Écriture du peuple juif est « l'élément fondamental de la Bible chrétienne », déclare le cardinal Kurt Koch dans cette deuxième partie de sa conférence (cf. Zenit des 15, 17 et 21 mai 2012) après avoir donné un panorama des grands textes du Magistère qui ont suivi la déclaration conciliaire « Nostra Aetate » : des documents exégétiques et théologiques qui reflètent les efforts et les fruits du dialogue de l'Église catholique avec le judaïsme.

2. Autres documents du Vatican faisant suite à "Nostra Aetate"

Les efforts de dialogue, qui se sont développés progressivement après le Concile, ont été confiés, au sein de la Curie romaine, au Secrétariat pour la promotion de l'unité des chrétiens, pour la raison compréhensible qu'en 1960 - avant le Concile - le chef de ce secrétariat, le cardinal allemand Augustin Bea, avait été chargé par le pape Jean XXIII de préparer avec ses collaborateurs un projet de document pour le Concile, portant sur la nouvelle relation de l'Église catholique avec le judaïsme.[1] Comme nous le savons, ce projet a conduit à la déclaration conciliaire "Nostra Aetate" qui, bien sûr, mettait l'accent sur les relations de l'Église avec toutes les religions non-chrétiennes. Cela signifie que l'article 4 de "Nostra Aetate", qui traite des relations avec le judaïsme, constitue à la fois le point de départ et le cœur de cette Déclaration. Vers la fin du Concile, un secrétariat spécial a été formé pour le dialogue interreligieux, avec la tâche de promouvoir des relations avec l'islam, l'hindouisme et le bouddhisme et d'autres religions non-chrétiennes, de sorte qu'aujourd'hui, dans la Curie romaine, il y a un Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux et, au sein du Conseil pour la promotion de l'unité des chrétiens, une Commission pour les relations religieuses avec le judaïsme. Bien que cette Commission spéciale, fondée par le pape Paul VI le 22 octobre 1974, soit rattachée, sur un plan fonctionnel, au Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens, elle est structurellement indépendante et elle a la charge d'accompagner et de promouvoir le dialogue religieux avec le judaïsme.[2] Cette structure est en général positivement jugée par les partenaires du dialogue juif. D'un point de vue théologique, il apparaît judicieux de combiner cette Commission avec le Conseil pour la promotion de l'unité des chrétiens, puisque la séparation de l'Église et de la Synagogue peut être considérée comme le premier schisme dans l'histoire de l'Église ou, comme l'a appelé le théologien catholique Erich Przywara, le "fossé primitif", dans lequel il conclut la perte progressive de la plénitude de la catholicité : "Le fossé entre l'Église d'Orient et d'Occident, le fossé entre l'Église romaine et le « pluriversum » de la Réforme (les innombrables Églises et sectes), participent du fossé primitif entre le judaïsme (les Juifs non-chrétiens) et le christianisme (les «Gentils» dans la langue des lettres pauliniennes)."[3]

Dès la première année de sa fondation, le 1er décembre 1974, la Commission publia son premier document officiel sous le titre : "Orientations et suggestions pour l'application de la Déclaration conciliaire "Nostra Aetate" (N.4)".[4] La préoccupation essentielle de ce document consiste à exprimer la haute estime dans laquelle le christianisme tient le judaïsme et à souligner la grande importance que revêt, pour l'Église, le

ZENIT

dialogue avec les Juifs, comme indiqué dans les termes du document: « De façon positive, il importe donc, en particulier, que les chrétiens cherchent à mieux connaître les composantes fondamentales de la tradition religieuse du judaïsme et qu'ils apprennent par quels traits essentiels les Juifs se définissent eux-mêmes dans leur réalité religieuse vécue. » Sur la base du témoignage de la foi en Jésus-Christ, le document se penche sur la nature spécifique du dialogue avec le judaïsme, il fait référence aux liens qui existent entre la liturgie chrétienne et la liturgie juive, aux nouvelles possibilités de rapprochement dans les domaines de l'enseignement, l'éducation et la formation, et enfin des suggestions sont faites pour une action sociale commune.

Onze ans plus tard, le 24 juin 1985, la Commission était en mesure de présenter un second document ayant pour titre : « Notes pour une correcte présentation des Juifs et du judaïsme dans la prédication et la catéchèse de l'Église catholique ».[5] Ce document a une forte orientation théologique et exégétique dans la mesure où il réfléchit sur la relation entre l'Ancien et le Nouveau Testament, il démontre les racines juives de la foi chrétienne, il explicite la manière dont « les Juifs » sont représentés dans le Nouveau Testament, il signale les points communs dans la liturgie, surtout dans les grandes fêtes de l'année liturgique, et fait allusion à la relation du judaïsme et du christianisme dans l'histoire. Comme le titre l'indique, le document est centré sur la façon dont le judaïsme est traité comme sujet de prédication et de catéchèse dans l'Église catholique. D'un intérêt particulier est le fait que ce document fait également référence à l'État d'Israël, qui a une signification particulière pour les Juifs pratiquants, mais qui, en même temps, provoque sans cesse des tensions politiques. En ce qui concerne cette « terre des ancêtres », le document insiste : « Les chrétiens sont invités à comprendre cet attachement religieux, qui plonge ses racines dans la tradition biblique, sans pour autant faire leur une interprétation religieuse particulière de cette relation. Pour ce qui concerne l'existence de l'État d'Israël et ses options politiques, celles-ci doivent être envisagées dans une optique qui n'est pas en elle-même religieuse, mais se réfère aux principes communs de droit international ». La permanence d'Israël est cependant à voir comme un "fait historique" et comme "un signe à interpréter dans le plan de Dieu".[6]

Le troisième et dernier document de la Commission pour les relations religieuses avec les Juifs a été présenté au public le 16 mars 1998. Il traite de la Shoah sous le titre : « Nous nous souvenons. Une réflexion sur la Shoah ».[7] L'impulsion majeure pour ce texte est venue du côté juif. Il porte un jugement sévère en considérant que le bilan de 2000 ans de relations entre Juifs et chrétiens est plutôt négatif, il rappelle l'attitude des chrétiens vis-à-vis de l'antisémitisme du national-socialisme et se concentre sur le devoir qui incombe aux chrétiens de se rappeler la catastrophe humaine de la Shoah. Dans une lettre au début de cette déclaration, le Pape Jean-Paul II exprime l'espoir que ce document « contribue véritablement à guérir les blessures provoquées par les incompréhensions et les injustices du passé. Puisse-t-il permettre à la mémoire de jouer le rôle qui lui revient dans l'édification d'un avenir où jamais plus l'indicible injustice de la Shoah ne sera possible ».

Dans la série des documents du Vatican, il faut enfin faire référence à ce texte volumineux qui a été publié par la Commission biblique pontificale, le 24 mai 2001, et qui traite explicitement du dialogue judéo-catholique : « Le peuple juif et ses Saintes Écritures dans la Bible chrétienne ». Il s'agit du document exégétique et théologique le plus important de la dialogue judéo-catholique et cela représente un riche trésor de thèmes communs qui ont leur fondement dans les Écritures du judaïsme et du christianisme. La Sainte Écriture du peuple juif est considérée comme « l'élément fondamental de la Bible chrétienne », les thèmes fondamentaux de l'Écriture du peuple juif et leur adoption dans la foi en Jésus-Christ sont discutés, et la façon dont les Juifs sont représentés dans le Nouveau Testament est détaillée de façon lumineuse. Dans la préface, le préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi d'alors, le cardinal Josef Ratzinger, préconise « un nouveau respect pour l'interprétation juive de l'Ancien Testament. A ce sujet, le document dit deux choses. D'abord, il déclare que « la lecture juive de la Bible est une lecture possible, qui se trouve en continuité avec les Saintes Écritures

ZENIT

juives de l'époque du second Temple, une lecture analogue à la lecture chrétienne, laquelle s'est développée parallèlement » (N. 22). Il ajoute que les chrétiens peuvent apprendre beaucoup de l'exégèse juive pratiquée depuis plus de 2000 ans; en retour, les chrétiens peuvent espérer que les Juifs pourront tirer profit des recherches de l'exégèse chrétienne (*ibid.*) ».

(à suivre)

Traduction de l'original anglais par ZENIT [Hélène Ginabat]

[1] Cf. A. Cardinal Bea, *Die Kirche und das jüdische Volk* (Freiburg i. Br. 1966), esp. 21-25: Hinweise zur Geschichte und Entwicklung des Konzilsdokuments.

[2] Cf. Fratelli Prediletti. *Chiesa e Popolo ebraico. Documenti e fatti: 1965-2005*, sous la direction de P. F. Fumagalli (Milan 2005). Et aussi : P. A. Cunningham, N. J. Hofmann et J. Sievers (Ed.), *The Catholic Church and the Jewish People. Recent Reflections from Rome* (New York 2007).

[3] E. Przywara, *Römische Katholizität All-christliche ökumenizität*, in: J.B. Mets et al. (Ed.), *Gott in Welt. Festgabe für K. Rahner* (Fribourg i. Br. 1964) 524-528, cit. 526.

[4] Publié en français dans : AAS 67 (1975) 73-79.

[5] *La Documentation catholique* 76 (1985) 733-738.

[6] N° 25. (VI, 1).

[7] Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens (Ed.), *Service d'information* 97 I-II (1998) 18-22.

| [More](#)

© Innovative Media, Inc.

L'accord préalable écrit de l'éditeur est nécessaire pour toute reproduction des informations de ZENIT.